

LA RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE

L'essentiel 2022



Chambre
Syndicale
de la



Répartition
Pharmaceutique

VERS UNE SORTIE DE CRISE ?

Depuis plus de deux ans, la crise sanitaire liée à la Covid-19 met sous tension, vague après vague, variant après variant, le système de santé français dans son ensemble. Dans ce contexte exceptionnel, la chaîne d'approvisionnement en médicaments démontre une nouvelle fois sa résilience pour permettre à chaque Français, où qu'il habite, d'avoir accès aux produits de santé dont il a besoin.

Dès les prémices de la crise, le secteur de la répartition pharmaceutique a fait le choix de s'engager fortement auprès des pouvoirs publics pour lutter contre le virus. Que ce soit en adaptant rapidement son organisation logistique pour répondre aux contraintes nouvelles relatives à la distribution des masques et des vaccins ou en investissant de nouveaux champs d'expertise pour répondre aux demandes des autorités, l'ensemble des entreprises de la répartition ont engagé tous leurs moyens pour assurer un service optimal.

En 2021, ce sont plus de 40 millions de doses de vaccins qui ont été distribuées par les répartiteurs pharmaceutiques alimentant le réseau officinal et, à travers lui, tous les patients désireux de se faire vacciner.

Aujourd'hui, la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP) est fière de ce bilan et poursuit sa mobilisation totale aux côtés de l'ensemble des acteurs de santé pour permettre de sortir le plus rapidement possible d'une crise sanitaire qui dure. Je tiens à saluer ici le professionnalisme et l'engagement personnel de tous les collaborateurs de la répartition sans qui rien n'aurait été possible.

Cette mobilisation sans faille a mis en lumière toute la pertinence et l'efficacité du modèle de la répartition

« PLUS DE 40 MILLIONS DE DOSES DE VACCINS QUI ONT ÉTÉ DISTRIBUÉES PAR LES RÉPARTITEURS PHARMACEUTIQUES »

pharmaceutique. Si notre profession demeure largement confidentielle aux yeux du grand public, elle n'en demeure pas moins essentielle pour garantir un approvisionnement fluide des pharmaciens dans tous les territoires et au plus près des besoins des patients.

Grace à notre organisation forte de 176 établissements en métropole et 13 dans les DROM-TOM, les répartiteurs pharmaceutiques adhérents à la CSRP sont en mesure de garantir le même accès aux médicaments à chacun de nos concitoyens, quel que soit leur lieu de résidence. C'est notre fierté.

Malgré cette excellence opérationnelle, notre secteur se trouvait depuis de nombreuses années dans une situation de profonde crise économique structurelle en raison d'une rémunération réglementée qui ne correspondait plus aux coûts que le secteur doit supporter et d'une pression fiscale incohérente et déséquilibrée. **L'année 2022 devrait permettre d'envisager un retour à l'équilibre de l'économie de la répartition pharmaceutique.**

Ainsi, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 a enfin acté une diminution de la contribution sur les ventes en gros permettant de réduire la pression fiscale qui pesait significativement sur notre secteur. En outre, la création d'un « forfait froids » permettra de faire face aux surcoûts qu'entraîne la distribution des produits de la chaîne du froid (vaccins, médicaments issus des biotechnologies...). Si la Chambre se félicite du dialogue constructif avec le

gouvernement et de l'engagement sur ces deux mesures, la situation du secteur demeure fragile et exigera une attention toute particulière des pouvoirs publics.

Cet équilibre retrouvé de la situation économique du secteur, si elle reste précaire, permet d'envisager plus sereinement l'avenir de la répartition pharmaceutique en France et de nous préparer aux enjeux de demain. Que ce soit autour de l'intensification de la lutte contre les ruptures de médicaments, de la lutte contre les dérives provoquées par les short-liners ou de l'accélération de la transition écologique de la logistique urbaine et les nouvelles contraintes qui y sont liées. Les chantiers de 2022 représentent autant de nouveaux défis passionnants.

Cette année encore, la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique se tient pleinement mobilisée à vos côtés pour garantir le meilleur accès aux produits de santé pour l'ensemble des Français et pour contribuer à l'ensemble des réflexions permettant de garantir la résilience et l'efficacité de la chaîne de distribution des médicaments.



Hubert OLIVIER
Président de la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique

MOBILISATION PENDANT LA CRISE SANITAIRE : EFFICACITÉ, RÉACTIVITÉ ET ADAPTATION

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Les répartiteurs pharmaceutiques garantissent le bon approvisionnement quotidien des pharmacies et, par conséquent, la délivrance des médicaments et produits de santé aux patients. Chargés de cette mission de service public formalisée dans le code de la Santé publique depuis 1962, ils sont le lien indispensable entre l'industrie et les officines.

Par leurs livraisons quotidiennes aux officines, les répartiteurs garantissent l'accessibilité et la disponibilité des médicaments à tous, dans des conditions de sécurité optimales. Ils gèrent et proposent aux pharmaciens près de 30 000 références. Le maillage de leurs 189 établissements dans toute la France (DROM-COM compris) permet aux acteurs de la répartition adhérents à la CSRP, de garantir aux pharmaciens un service de proximité, avec un stockage à moindre coût et la livraison des médicaments en fonction de leurs besoins. En plus de cette optimisation des stocks en amont et en aval, ils déchargent le pharmacien de la gestion directe de plus de 600 fournisseurs. Un accès d'autant plus précieux en temps exceptionnel de crise sanitaire.

UN RÔLE INDISPENSABLE PENDANT LA CRISE

De l'approvisionnement en masques aux vaccins, la répartition pharmaceutique s'est massivement investie dans la lutte contre la Covid-19 en appui du réseau officinal. Grâce à une organisation interne adaptée, la profession a pu absorber l'augmentation des commandes. S'agissant de la distribution des vaccins, des équipes dédiées, spécifiquement formées, sont chargées de réceptionner, déconditionner, reconditionner et réétiqueter avec une nouvelle date de péremption, tout cela sous la supervision du pharmacien responsable.

Fidèles à leur mission de santé publique, les répartiteurs pharmaceutiques ont investi dans une infrastructure de stockage à -20 °C pour assurer le stockage des vaccins à ARNm. Maillon clé de la chaîne logistique pour transporter les doses à basse température, la profession a permis l'acheminement des vaccins Moderna jusqu'aux officines dès la fin du mois de mai 2021 et des vaccins Pfizer depuis début septembre 2021. En 2021, le savoir-faire et le professionnalisme de la répartition pharmaceutique a permis de fournir 40 millions de doses, tous vaccins confondus, aux 18 000 pharmacies qui ont vacciné dans toute la France, y compris dans les DROM-COM dans un contexte particulièrement complexe.

La répartition pharmaceutique s'est continuellement adaptée à la stratégie du gouvernement pour endiguer le virus. Elle a ainsi distribué massivement des tests antigéniques et des autotests face à la contagiosité des nouveaux variants. Face à ces missions exceptionnelles aux volumes inédits, la profession est restée engagée pour mener à bien ses missions quotidiennes dans un contexte perturbé, notamment au travers de la mise en place du transfert de médicaments essentiels des hôpitaux vers la pharmacie de ville des patients pendant toute la période de confinement.

VERS UN BAROMÈTRE DE LA DISPONIBILITÉ PRODUITS

Alors que la crise sanitaire a amplifié les tensions d'approvisionnement de certains médicaments, la répartition pharmaceutique a initié des travaux pour la conception d'un baromètre permettant une vision plus claire et exhaustive de la disponibilité des produits.

Au cœur de la chaîne du médicament, les répartiteurs pharmaceutiques garantissent aux patients le meilleur accès aux médicaments.

À terme, cet outil pourrait permettre d'améliorer la répartition et la gestion des stocks de médicaments en fonction des besoins.



BUREAU DE LA CSRP

Créée en 1985, la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP) est née de la fusion de deux syndicats. Sa vocation est la défense des intérêts communs de l'ensemble de ses adhérents répartiteurs pharmaceutiques.

Le conseil d'administration

Hubert Olivier

Président • Président d'OCP Répartition

Laurent Bendavid

Vice-Président • Président d'Alliance Healthcare France

Olivier Bronchain

Trésorier • Directeur Général d'Astera

Richard Odillard

Membre • Président du Directoire de Cerp Bretagne-Atlantique

Marc Hoeschen

Membre • Président-Directeur Général de CERP Rhin Rhône Méditerranée

Jean Fabre

Membre • Président du Phoenix Pharma

Philippe Becht

Membre • Président du Directoire Giphar Groupe

Emmanuel Déchin

Délégué Général

Un organisme représentatif

En France

La CSRP est membre de la CGI (Confédération française du commerce de gros et international) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS).

En Europe et dans le monde

Toutes les organisations européennes représentant les entreprises de répartition pharmaceutique sont membres du Groupement international de la répartition pharmaceutique (GIRP), lui-même adhérent de l'International Federation of Pharmaceutical Wholesalers (IFPW).

Les adhérents

MÉTROPOLE

- > OCP Répartition
- > Alliance Healthcare France
- > CERP Rouen
- > CERP Rhin-Rhône-Méditerranée
- > CERP Bretagne-Atlantique
- > Phoenix Pharma
- > Giphar Groupe

DOM

- Ubipharm Martinique
- Ubipharm Guadeloupe
- Ubipharm Guyane
- GPG (Guadeloupe)
- Pharmar (La Réunion)
- CERP Réunion SAS
- > **EURAPHARMA**
- Soredip (La Réunion)
- Sopharma (Guadeloupe et Martinique)
- SPG (Guyane)
- Laborex (Saint-Martin)

LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE (CCN)

La CSRP est l'Organisation Patronale représentative de la branche. À ce titre, elle est habilitée à négocier, avec les organisations syndicales de salariés, la Convention Collective Nationale de la Répartition Pharmaceutique et les accords collectifs qui la complètent.

La tenue d'un dialogue social de qualité est au cœur des préoccupations de la CSRP. Elle s'emploie donc, avec les organisations syndicales de salariés, à le faire vivre, à l'enrichir et à le renforcer, au bénéfice des salariés et des entreprises de la branche.

Les négociations qu'elle mène portent sur des thèmes variés, comme les salaires minimaux de branche, la formation professionnelle, ou le régime Frais de santé et Prévoyance mis en place par la branche.

LES MÉTIERS DE LA RÉPARTITION

LOGISTIQUE L'ADN DE LA RÉPARTITION

La logistique constitue le cœur de l'activité de la répartition pharmaceutique, avec de nombreux métiers concourant à la réalisation de cette mission.

Parmi ces derniers figurent le **chargé d'études logistiques**, maillon essentiel de la chaîne logistique qui assure, de la réalisation des études préliminaires à leur exécution, le suivi des réalisations et les mises en place des projets logistiques.

Le **responsable d'exploitation**, chargé de la production d'un établissement et de ses équipes, tient également un rôle prépondérant. Il organise, contrôle et gère les opérations d'approvisionnement, de préparation des commandes, de livraison et de retour des marchandises en lien notamment avec les **magasiniers**, **magasiniers-réceptionnaires**, **préparateurs de commande** et **chauffeurs-livreurs**, métiers indispensables au fonctionnement des établissements.

À un niveau supérieur, le **directeur de production régional** organise et optimise la production des établissements d'une région, et veille à l'évolution des organisations.

MARKETING - COMMERCE UNE DIMENSION FONDAMENTALE

Les métiers du marketing et du commerce jouent un rôle fondamental dans la répartition pharmaceutique, et cela à chaque étape, en amont comme en aval de cette mission.

En amont, le **chef de produit marketing** développe et gère les offres de produits et de services, en analysant au préalable le marché et les besoins des clients.

Le **négociateur trader** intervient en complément, afin de négocier les conditions commerciales et financières ainsi que les offres logistiques auprès des laboratoires.

Le **cadre commercial** assure ensuite le développement de la clientèle d'officines, sous la responsabilité du **directeur régional des ventes** qui organise et anime la force de vente, tout en supervisant l'action commerciale.

Le **conseiller merchandising**, lui, intervient auprès des pharmaciens pour améliorer leurs performances commerciales.



GESTION – MANAGEMENT – RELATION CLIENT LE SERVICE, PRIMORDIAL

Les métiers de la gestion du management et des relations clients sont chargés du fonctionnement administratif et humain des établissements, primordial pour assurer l'activité des répartiteurs.

Le **responsable satisfaction clientèle** est l'interface entre les clients, les ventes et les services administratifs. Il veille à la communication avec les officines, à la performance et à l'efficacité du service rendu, en lien avec les métiers de la téléphonie et les centres d'appels clients. Le **contrôleur de gestion** élabore et suit les budgets. Il conseille le **directeur d'établissement**, représentant de l'entreprise sur le terrain qui gère et dirige son établissement.

Bien plus que des professionnels de la logistique !

Le médicament n'est pas un produit comme un autre. Livrer, en temps et en heure, médicaments et dispositifs médicaux dont les patients ont besoin, c'est mettre en œuvre des savoir-faire et des connaissances spécifiques. Cela exige professionnalisme, rigueur, proximité et disponibilité. Garantir la diversité et la sécurité des approvisionnements, c'est le cœur de métier des répartiteurs dont les **chauffeurs-livreurs** sont la colonne vertébrale.

SIÈGES ET FONCTIONS SUPPORTS UN APPUI IMPORTANT

L'ensemble des métiers traditionnels des fonctions supports se retrouvent dans les sièges sociaux des répartiteurs (ressources humaines, juridique, finance, communication...). La dimension pharmaceutique revêtant une dimension prépondérante dans la répartition pharmaceutique, des collaborateurs docteurs en pharmacie sont présents dans les différentes fonctions des entreprises.

LA RÉPARTITION UN ACTEUR PEU COÛTEUX

Dans la chaîne du médicament, la répartition est l'acteur le moins coûteux. Elle représente 2,3 % du prix public du médicament. La prestation assurée par les répartiteurs coûte 0,52 euro par boîte de médicaments. Soit moins que le prix d'un timbre-poste pour l'acheminement d'une lettre en quarante-huit heures...

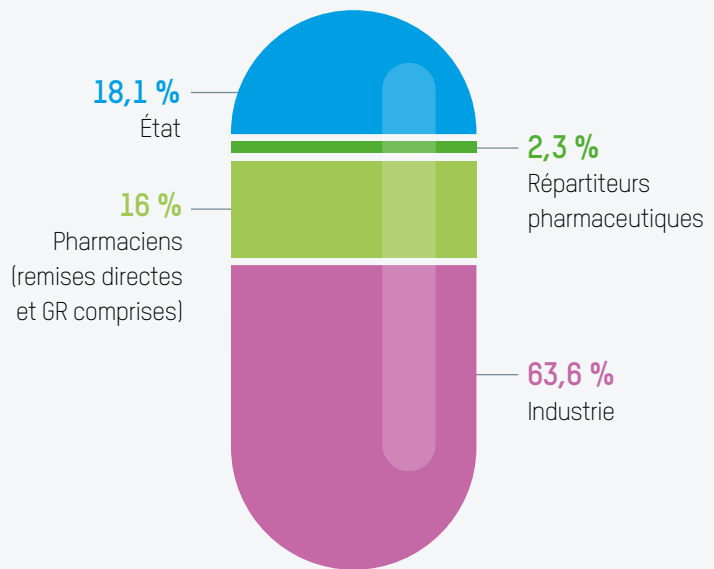
Ainsi, le prix de 0,52 euro intègre l'approvisionnement, le stockage, la préparation de commande et la livraison en moins de vingt-quatre heures. À ce prix modique, la répartition assure une qualité de service qui est une référence en Europe.

UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION DÉFINI PAR L'ÉTAT

Le prix du médicament remboursable est administré par l'État. Le mode de rémunération des répartiteurs est fixé par arrêté : leur marge consiste en un taux unique de 6,93 % du prix fabricant, limité par un plancher de 0,30 euro et un plafond de 32,50 euros.

Deux autres dispositions législatives complètent le cadre économique de leur activité : les remises et les avantages commerciaux accordés aux pharmaciens sont plafonnés à 2,5 % du prix du fabricant hors taxes (40 % pour les génériques), et les répartiteurs doivent reverser une contribution en faveur de la Sécurité sociale (pourcentage sur le chiffre d'affaires).

DÉCOMPOSITION MOYENNE DU PRIX TTC DES MÉDICAMENTS REMBOURSABLES VENDUS EN OFFICINE EN 2020



Source : LEEM 2020



TROIS MESURES POUR UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE FRAGILE DU SECTEUR

Face à la crise économique structurelle que connaissent les entreprises de la répartition pharmaceutique depuis de nombreuses années, 2021 a été l'année de la prise de conscience : sans plan d'action immédiat, l'ensemble de notre secteur risquait de s'effondrer.

Dans ces conditions, les pouvoirs publics ont fait le choix de mettre en œuvre trois mesures complémentaires permettant d'envisager un juste retour à l'équilibre de l'économie de la répartition.

1.

Le 14 septembre 2020, un premier arrêté établissant l'augmentation de la marge de distribution pour le secteur de la répartition pharmaceutique a été publié. Il sera complété par un nouvel arrêté au 1^{er} février 2021 pour un rendement annuel de 30 millions d'euros.

2.

En novembre 2021, grâce à une grande mobilisation des parlementaires de tous bancs et à l'engagement de l'exécutif, conscients de la situation de crise aiguë dans laquelle se situait le secteur, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022 acte une baisse de la contribution sur les ventes en gros applicable au 1^{er} janvier 2021 pour un rendement annuel de 30 millions d'euros.

3.

Enfin, à la même période le ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre délégué chargé des Comptes publics se sont engagés à mettre en œuvre un forfait pour les produits froids pour un rendement annuel de 30 millions d'euros. Cette nouvelle mesure est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Malgré ces trois mesures, qui permettent de donner une bouffée d'air à notre secteur qui devenait exsangue, le contexte de hausse continue des prix laisse la répartition pharmaceutique dans une situation précaire et nécessitera une attention de chaque instant afin d'éviter que la situation qui prévalait avant 2021 ne se reproduise.





Lien indispensable entre l'industrie pharmaceutique et les pharmaciens, les répartiteurs pharmaceutiques permettent la délivrance des médicaments et produits de santé aux patients.

Depuis plus de cinquante ans, ils sont responsables de cette mission de service public confiée par l'État. Créée en 1985, la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP), représentant 97,45 % du marché, a pour vocation la défense des intérêts des répartiteurs pharmaceutiques.

Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique
47, rue de Liège - 75008 Paris
Tél. : 01 42 94 01 25 - Fax : 01 42 94 19 84

www.csrp.fr

 @RepartPharma

 @CSRP

Chambre
Syndicale
de la

**Répartition
Pharmaceutique**